

Date de Convocation : 4 Septembre 2014
Nombre de conseillers en exercice : 23
Nombre de conseillers présents : 19
Nombre de pouvoirs : 2
Nombre de votants : 21

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DU PUY-DE-DOME
REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL D'ORCINES
SEANCE ORDINAIRE
DU 9 SEPTEMBRE 2014

L'an deux mille quatorze le 09 Septembre à 20 heures, le Conseil Municipal de cette commune, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Marc MORVAN, Maire.

CONSEILLERS PRESENTS : Mr Jean-Marc MORVAN, Maire

Mmes : Paulette MANRY, Marie-Martine VIGIER,

Mrs : François BONJEAN, André FERRI

Adjoint

Mmes : Marie-Claire GOIGOUX, Véronique PRIEUR, Anne-Marie MANOUSSI, Clotilde BERTIN, Catherine PAYSAN, Michèle TIXIER, Léa ESBELIN

Mrs : Gilles HUGON, Adam WEBER, Olivier MICHOT, Damien LIVET, Christian TEINTURIER, Patrick FAURE, , Philippe MANIEL

Conseillers Municipaux

ABSENT : Lauriane BONNABRY, Françoise COUILLANDRE

POUVOIR : • Denis CHEVILLE à Michèle TIXIER
• Thierry CHAPUT à Philippe MANIEL

Secrétaire de séance : Mlle Léa ESBELIN

Monsieur MORVAN demande l'approbation du compte-rendu de la séance du Conseil Municipal du 3 juillet 2014

Philippe MANIEL : nous n'approuvons pas le compte-rendu du conseil municipal du 3 juillet 2014 car nous sommes en désaccord avec sa rédaction sur un certain nombre de points.

Ce constat nous conduit à faire les propositions suivantes : l'enregistrement des débats tenus en Conseil Municipal, la diffusion d'un projet de rédaction à l'ensemble des conseillers municipaux pour avis et observations éventuelles et l'envoi avec la convocation du Conseil suivant du compte-rendu après modifications si nécessaire.

Jean-Marc MORVAN : j'ai bien noté les remarques, nous regarderons réglementairement ce que nous devons faire et nous vous ferons des propositions au prochain conseil

Le procès verbal de la séance du 03 Juillet 2014 est approuvé comme suit :

VOTE : pour : 17 contre : 4 abstention : 0

DELIBERATION PORTANT DESIGNATION DES DELEGUES AU SMGF

Le Syndicat Mixte de Gestion Forestière d'Orcines (SMGF) est administré par un Comité Syndical formé de membres des sections de commune désignés par le Conseil Municipal pour une période de 6 ans.

Sections de commune : • Le Gressigny, Pont de la Cheyre, Chez Vasson, Bonnabry : André PENY, André FERRI

• La Fontaine du Berger : Claude BELORGEOT

• Ternant : Christian ALVES, Jacques AMBLARD, Bernard HUGON, Philippe VANDERVLIT

• Le Cheix, La Braque, Villeneuve, Bellevue : Claude BONJEAN, Jean-François GORCE

• Villars : Gérard CAUMEL

• La Font de l'Arbre, Fontanas : Robert LASTIQUE, Thierry BARTHOMEUF

• La Font de l'Arbre : Laurent HEBRARD

• Fontanas : Hubert BARTHOMEUF

• Sarcenat : Hubert PICHON

• Montrodeix, Enval, La Font de l'Arbre, Fontanas, La Vacherie : François CHAPUT

• Montrodeix, Enval, Pont de Riomaux : Dominique BERNARD, Nathalie PETIT,

Jean-Baptiste PICHON, Thierry FAURE

VOTE : pour : 21 contre : 0 abstention : 0

Philippe MANIEL : qui sont ces personnes proposées pour le SMGF ?

François BONJEAN : en application du Code Forestier et du Code Général des Collectivités Territoriales, le SMGF est administré par un Comité Syndical formé de délégués désignés par le Conseil Municipal après appel à candidatures à l'issue de l'installation du nouveau Conseil Municipal. Il y a très peu de modifications par rapport à ceux désignés au précédent mandat.

DELIBERATION PORTANT ACQUISITION PAR VOIE DE PREEMPTION D'UN TERRAIN SIS CHEMIN DU CLOS A TERNANT

Maître Favre, notaire à Rochefort en Montagne, nous a fait parvenir une déclaration d'intention d'aliéner en vue de la cession d'une propriété sise Chemin du Clos à Ternant, cadastré section N°AB 1, d'une superficie de 216 m², appartenant à Monsieur LOPEZ François – 47 Rue Berteaux – 63000 CLERMONT-FERRAND

La commission d'Urbanisme souhaite que soit appliqué le droit de préemption urbain sur ce terrain dans le cadre de la préservation du petit patrimoine communal rural. En effet, sur ce terrain en friche est érigée une croix sur piédestal en pierre de Volvic d'environ 3 mètres de hauteur. Avant que le terrain ne soit fermé, tous les ans, il y avait une procession et fleurissement de l'édifice par les habitants de Ternant, laissant penser que cette croix avait été érigée sur du domaine public. L'application du droit de préemption urbain sur ce terrain afin que la commune puisse le classer dans le domaine et public afin d'entreprendre l'entretien de cette croix en pierre de Volvic, qui sera répertorié dans le petit patrimoine communal rural. L'acquisition se fera au prix proposé par le vendeur, soit 9 800 €

VOTE : pour : 22 contre : 0 abstention : 0

DELIBERATION PORTANT ACCEPTATION DE NOUVELLES ADHESIONS DE COLLECTIVITES A L'EPF-SMAF

Les communes : • SAINT VICTOR LA RIVIERE (Puy-de-Dôme) • HERMENT (Puy-de-Dôme) • BLANZAC (Haute-Loire) • NEUVEGLISE (Cantal) ont demandé leur adhésion à l'Etablissement public foncier.

Le Conseil Municipal donne son accord aux adhésions précitées

VOTE : pour : 22 contre : 0 abstention : 0

DELIBERATION PORTANT SIGNATURE DE LA CONVENTION AVEC LE CENTRE DE GESTION POUR L'ADHESION A SON POLE SANTE AU TRAVAIL

Le Centre de Gestion met à disposition des Collectivités Territoriales les compétences nécessaires pour garantir aux agents, la santé et la sécurité, l'adaptation de leurs conditions de travail et le maintien dans l'emploi ou le reclassement pour ceux devenus inaptes : médecins, infirmiers de prévention, psychologue du travail, ergonomes, conseillers en prévention, correspondant handicap FIPHP,

Cette réorganisation implique de redéfinir les modalités de financement de ce service. Le Centre de Gestion s'est prononcé en faveur d'un montant forfaitaire en fonction de l'option choisie. Pour la collectivité, c'est l'option 1 qui correspond aux prestations attendues pour un montant par agent de 65 € pour l'adhésion à l'ensemble des missions du « pôle santé au travail »

VOTE : pour : 22 contre : 0 abstention : 0

DELIBERATION PORTANT DECISION MODIFICATIVE N° 2 BUDGET PRINCIPAL

En Investissement

Augmentation des dépenses au 2315 (*immobilisations en cours*) : 13050 €

Diminution des dépenses au : 2158 (*autres installations*) 2000 € - 2152/137 (*voirie*) 5000 € - 21534 (*réseaux électriques*) 6050 €

VOTE : pour : 22 contre : 0 abstention : 0

DELIBERATION PORTANT DECISION MODIFICATIVE N° 1 BUDGET ASSAINISSEMENT

En Investissement

Augmentation des dépenses au 218 (*matériel et outillages*) : 7700 €

Diminution des dépenses au : 2315/132 (*travaux STEP*) 7700 €

En Fonctionnement

Augmentation des dépenses au 706129 (*redevance modernisation*) : 773 €

Diminution des dépenses au : 6061 (*fournitures*) 773 €

VOTE : pour : 22 contre : 0 abstention : 0

DELIBERATION PORTANT MODIFICATION DE LA REGIE DE RECETTES COMMUNICATION – SPECTACLES - JUMELAGE

Suite à la vérification de cette régie par le Service Comptable il a été demandé la suppression des mentions : • «fonds de caisse » puisqu'il n'y en a pas et • «d'encaissement par voie de numéraires » mais seulement par chèques à l'ordre du Trésor Public, puisque les paiements se font exclusivement par chèque

VOTE : pour : 22 contre : 0 abstention : 0

DELIBERATION PORTANT SIGNATURE DU CONTRAT DE L'INTERVENANT MUSIQUE

Nous devons recruter un intervenant musique dans le cadre de l'éducation musicale à l'école maternelle et élémentaire de la commune. L'intervenant nous a remis un contrat précisant ses actions et diverses précisions permettant sa rémunération qui sera basée sur le 1^{er} échelon du cadre d'emploi d'assistant d'enseignement artistique (IB 340 / IM 321).

VOTE : pour : 22 contre : 0 abstention : 0

Philippe MANIEL : cette délibération ne porte que sur le principe d'ouverture de poste ?

Marie-Martine VIGIER : oui

Paulette MANRY : cet intervenant musique a été proposé par l'Education Nationale et il doit obtenir son agrément.

DELIBERATION PORTANT SIGNATURE DES CONVENTIONS DES INTERVENANTS DES TEMPS D'ACTIVITES PERISCOLAIRES

En application des décrets et circulaires portant application des rythmes scolaires, nous devons recruter des intervenants pour assurer les Temps d'Activités Périscolaires (TAP). Ces intervenants nous ont remis des conventions précisant leurs actions, leurs tarifs et diverses précisions permettant leur rémunération.

VOTE : pour : 22 contre : 0 abstention : 0

DELIBERATION PORTANT ACHAT D'UN TERRAIN A L'EURO SYMBOLIQUE

Monsieur et Madame SUDRE Christian demeurant 6 Chemin de Sagnola – Ternant 63870 ORCINES demande l'alignement au droit de leur parcelle cadastrée N° B 1991 et B 1992 et désirent vendre à la commune d'Orcines la parcelle section B N° 1993, d'une superficie de 66 m², adjacente à leur propriété, à l'€uro symbolique.

L'acte de cession sera établi par leur notaire, Maitre MAUGARNY – Notaire – 35 Rue Barathon – 03100 MONTLUCON. Les frais afférents au transfert de propriété seront à la charge de la commune pour un montant forfaitaire de 100 € Cette parcelle susmentionnée sera incorporée dans le domaine public de la commune.

VOTE : pour : 22 contre : 0 abstention : 0

Philippe MANIEL : qu'en est-il exactement ?

Jean-Marc MORVAN : au départ, les frais de notaire devaient s'élever à 700 € pour un prix de terrain à 1 €. Nous avons pris attache auprès du notaire pour revoir à la baisse les frais.

DELIBERATION PORTANT ACCORD DU DEVIS COMPLEMENTAIRE ESTIMATIF DE TRAVAUX D'ECLAIRAGE PUBLIC D'INTERET COMMUNAL MODIFICATION ALIMENTATION COURTS DE TENNIS

Le SIEG prévoit la réalisation des travaux d'éclairage public : Modification alimentation des courts de tennis

L'estimation des dépenses correspondant aux conditions économiques actuelles s'élève à : **1 300 € HT**

Conformément aux décisions prises par son comité, le SIEG peut prendre en charge la réalisation de ces travaux en les finançant dans la proportion de 50 % du montant HT et en demandant à la commune une participation égale à 50 % de ce montant, soit : **650,00 €** La totalité de la T.V.A. grevant ces dépenses sera récupérée par le S.I.E.G.

VOTE : pour : 22 contre : 0 abstention : 0

DELIBERATION PORTANT APPROBATION DE L'ACTE CONSTITUTIF DU GROUPEMENT DE COMMANDE POUR LA FOURNITURE DE GAZ NATUREL ET SERVICE ASSOCIEES

Il est dans l'intérêt de la Commune d'Orcines d'adhérer à un groupement de commande pour la fourniture de gaz naturel et de services associés. Clermont-Communauté entend assurer le rôle de coordonnateur de ce groupement pour le compte de ces adhérents. L'acte constitutif du groupement de commande pour la fourniture de gaz naturel et de services associés coordonné par Clermont-Communauté en application de sa délibération du 27 juin 2014 a été approuvé.

VOTE : pour : 22 contre : 0 abstention : 0

DELIBERATION PORTANT DESIGNATION D'UN REPRESENTANT AU COMITE DU BASSIN DE LECTURE

Clermont-Communauté a institué des Comités de lecture instaurant un espace de dialogue entre la commune et Clermont-Communauté, dans le cadre de la politique communautaire de lecture publique. Chaque commune doit désigner un représentant. Anne-Marie MANOUSSI a été proposée comme représentant au Comité de bassin de lecture

VOTE : pour : 22 contre : 0 abstention : 0

DELIBERATION PORTANT DEPLACEMENT PAR LE SIEG D'UN CABLE D'ECLAIRAGE PUBLIC SUITE A LA CONSTRUCTION DE L'ECP

Le SIEG prévoit la réalisation des travaux d'éclairage public : Déplacement d'un câble d'éclairage public suite à la construction de l'ECP. L'estimation des dépenses correspondant aux conditions économiques actuelles s'élève à : **2 200 € HT**
Conformément aux décisions prises par son comité, le SIEG peut prendre en charge la réalisation de ces travaux en les finançant dans la proportion de 50 % du montant HT et en demandant à la commune une participation égale à 50 % de ce montant, soit : **1 100,00 €** La totalité de la T.V.A. grevant ces dépenses sera récupérée par le S.I.E.G.

VOTE : pour : 22 contre : 0 abstention : 0

Philippe MANIEL : où en est-on sur l'ECP ?

André FERRI : les travaux ont commencé la semaine dernière pour la phase démolition de l'Office de Tourisme et du bâtiment en dur. La phase terrassement a débuté et devrait durer 2 semaines. Début Octobre la phase maçonnerie doit démarrer.

SECTION DU CHEIX, LA BARAQUE, VILLENEUVE, BELLEVUE - DELIBERATION PORTANT AUTORISATION POUR LA REALISATION DE TRAVAUX SUR UN CHEMIN D'EXPLOITATION

La famille PRADIER propriétaire de la parcelle cadastrée AI 72 – Rue des Ecoles – Orcines - va déposer un Permis d'Aménager pour la réalisation de trois lots sur la parcelle précitée. L'accès à cette parcelle se fait par un chemin d'exploitation situé entre la Rue des Meuniers et la Route des Puys. La famille PRADIER souhaite réaliser des travaux sur ce chemin afin de le rendre carrossable pour les acquéreurs des lots qui seront viabilisés.

Pour réaliser les travaux, il est nécessaire d'obtenir l'autorisation de tous les riverains du chemin et, à ce titre celui de la section du CHEIX, la BARAQUE, VILLENEUVE, BELLEVUE.

La famille PRADIER a précisé qu'elle s'engageait à

- réaliser la viabilisation des trois lots, à savoir l'eau potable, les égouts, l'électricité, le gaz, les eaux pluviales et éventuellement d'autres réseaux (câble)
- prendre à sa charge les travaux nécessaires pour aménager l'accès aux trois lots : terrassement, empiérement, couche de finition et tous travaux nécessaires à la stabilité de ces travaux
- réaliser les travaux d'entretien de la future chaussée, ainsi que les éventuelles réparations des réseaux de viabilités.

L'utilisation du chemin par les riverains n'est pas remise en cause

Le Conseil Municipal doit se prononcer au nom de la section du Cheix, La Baraque, Villeneuve, Bellevue, pour autoriser la réalisation des travaux, sur le chemin d'exploitation situé entre la Rue des Meuniers et la Route des Puys.

VOTE : pour : 22 contre : 0 abstention : 0

L'ordre du jour étant épuisé, la parole est aux Conseillers Municipaux

Michèle TIXIER : nous aimerions avoir des précisions sur les TAP, il y a beaucoup de questions à ce sujet.

Jean-Marc MORVAN : les rythmes scolaires viennent d'être mis en place, à ce jour, personne ne nous a posé de questions sur les documents et le règlement mis en place et distribués à chaque famille. Nous n'avons pas eu de remarques particulières.

Concernant les coûts nous ferons une analyse et des réunions avec tous les acteurs avant de prendre des décisions en commission.

Catherine PAYSAN : pendant tout l'été il y a eu des réunions pour les TAP et les informations sur les coûts éventuels ont été évoquées en commission avec les membres présents et il n'y a pas de raison de revenir sur ces coûts, au Conseil Municipal.

Philippe MANIEL : nous avons beaucoup de remarques sur la téléphonie et internet

Jean-Marc MORVAN : c'est le Conseil Régional qui s'est engagé à délivrer le haut débit à tous les Auvergnats.

Jean-Marc MORVAN : informe qu'il y a deux manifestations à venir :

- ▶ La journée de l'astronomie organisée par Orcines Animations le vendredi 26 septembre : observation du soleil et vidéo « le soleil et le système solaire » avec les enfants des Ecoles
- ▶ Rassemblement de montgolfières organisé par le Conseil Général et Orcines les 27 et 28 septembre : vols en parapente, randonnée, retraite aux flambeaux et marché des producteurs.